

Séance du mardi 21 x^{bre} 1915.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Aimon, —
Amic, Beauvisage, Alexandre Béraud,
Cazenave, Chantemps, Chastenet, —
Maurice Faure, Gevais, Jeanneney,
Lucien Hubert, Lintilhac, Henri Michel,
Milles-Lacroix, Doustier, Lhopiteau,
Peyronnet, De Selves, Chiery, Couron

M. Doustier donne lecture d'un
rapport sur le projet de loi, adopté par
la Chambre des députés, tendant à modifier
l'art. 8, § 1^{er}, de la loi du 14 juillet
1909 sur les dessins et modèles.

Le rapport est adopté sans observation.

M. Doustier, sur la proposition de
M. le Président, est chargé de la rédaction
du rapport sur le budget du ministère
du commerce.

M. Lhopiteau donne lecture d'un
rapport sur le projet de loi, adopté par
la Chambre des députés, portant ouverture

2/

d'un crédit additionnel aux crédits provisoires de l'exercice 1915 pour le remboursement des avances dues au prince de Monaco.

Le rapport, mis aux voix est adopté à l'unanimité.

M. le Président rend compte de la conférence que les membres du bureau du Sénat vient d'avoir avec ceux du bureau de la Chambre au sujet de l'intérêt qu'il pourrait y avoir à confier l'examen des marchés passés depuis le début de la guerre à une commission interparlementaire. Cette conception a été écartée et il y a lieu maintenant de demander à la commission des finances si elle entend proposer au Sénat, conformément à la décision prise par son bureau, la nomination d'une commission unique prise dans son sein et spécialement chargée d'examiner les marchés de la guerre.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part M. M. Lucien Hubert, Chastenet, Courton qui combattent la création d'une commission nouvelle et M. M. Cazeaux, Henri Michel, Aimond, Alexandre Bérard, favorables, M. le Président met aux voix la proposition du bureau, tendant à la nomination, au scrutin de liste, d'une commission de vingt-sept membres, chargée d'examiner

5
 les marchés qui auront été passés par
 le Gouvernement pendant la guerre.

Cette proposition, mise aux voix,
 est adoptée par onze voix contre six.

M. Ribot, ministre des Finances, en
 ensuite introduit et prend place au
 bureau.

M. le Président lui demande tout
 d'abord s'il peut donner à la commission
 quelques indications sur les résultats de
 l'emprunt.

M. le Ministre répond qu'il lui
 est impossible de donner, en ce moment,
 des chiffres exacts à cet égard, mais qu'il
 peut dire que ces résultats dépassent les
 prévisions et que cet emprunt dépassera
 probablement 14 millions et demi
 versés par le public avec des économies
 réalisées. Il ajoute que l'Angleterre
 est inquiète pour ses propres finances à
 cause de l'aide qu'elle donne à la Russie.
 En France, on peut espérer qu'on pourra
 faire encore un emprunt plus important
 que le premier. Notre emprunt est d'ailleurs
 tandis que l'Allemagne est fatiguée
 et très préoccupée de l'avenir. Il est,

A.
 Dans tous les cas, nécessaire en vue de
 l'avenir que la France ménage ses
 ressources en restreignant les dépenses.

M. Dismond, rapporteur général,
 fait un exposé rapide du projet de loi
 de douzièmes provisoires applicables
 au premier trimestre de 1916 et insiste
 surtout sur l'art. 5 du projet modifié
 par la commission qui demande que
 l'entrée en vigueur de cet article et
 suivants concernant l'impôt sur le
 revenu soit reportée non au 1^{er} janvier
 1916, mais au 1^{er} janvier 1917.

A la suite d'un échange d'observa-
 tions entre M. M. le Ministre Couron,
Mellies - La Croix, Leclercq, Lhopiteau,
Henri Michel, M. Ribot, au nom du
 Gouvernement demande à la commission
 de vouloir bien voter l'art. 5 tel —
 qu'il sort des délibérations de Chambre
 des Députés.

M. Mellies - Leclercq entend ensuite
 le ministre des crédits du budget du
 ministère de la guerre figurant dans
 les douzièmes provisoires et lui fait
 remarquer que le Gouvernement n'est

pas lié par les Déclarations de la
commission du budget et qu'il peut
répartir les crédits en toute liberté,
M. le ministre se retire.

A la suite d'une discussion à
laquelle prennent part M. M. Lhopiteau,
de Selles, Jeanneney, Millies-Lacroix,
Couron et le Président sur le texte
de l'art 5, la commission adopte la
formule suivante proposée tout d'abord
par M. Lhopiteau: « Les formalités
relatives à l'assiette de l'impôt sur
le revenu ne pourront recevoir d'exé-
cution que six mois après la cessation
des hostilités ».

M. le Président se retire, étant
à M. Alexandre Bérard le fauteuil de
la Présidence.

Présidence de M. Bérard.

M. Millies-Lacroix donne lecture
de deux rapports sur les projets de loi
suivants adoptés par la Chambre des
Députés :

1° Projet portant ouverture de crédits

6
 additionnels aux crédits provisoires de l'exercice 1915 pour les dépenses d'installation et de fonctionnement des quatre sous-secrétaires du ministère de la guerre;

20 Projet de loi portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires de l'exercice 1915 et annulation de crédits sur les mêmes exercices par suite de la nomination de ministres d'Etat et de création d'un sous-secrétaire d'Etat (Aéronautique militaire).

Ces deux rapports sont adoptés.

M. le rapporteur général donne lecture d'une lettre de M. le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-arts demandant à être entendu par la commission au sujet d'un crédit de 30,000 fr. pour la création d'une section de photographies des édifices détruits, comme la cathédrale de Reims, par exemple, crédit qu'elle a d'abord voté et qu'elle a rejeté depuis.

En raison de l'ordre du jour excessivement chargé de l'ordre du jour d'aujourd'hui,

7
 il a été impossible de faire droit à cette requête, mais la commission décide quand même d'examiner de nouveau la question.

M. Maurice Faure fait observer qu'il s'agit là d'un service provisoire et donne lecture d'une note qu'il a reçue à ce sujet. Il demande à la commission d'en tenir compte et de établir le crédit de 30,000 fr.

À la suite d'un court échange d'observations entre M. M. Henri Michel, Jeanneney, De Selves et Maurice Faure, la proposition de ce dernier est repoussée.

M. Cazeneuve est ensuite chargé de la rédaction de l'avis à donner sur le projet de loi rapporté par M. Doustier sur les dessins et modèles.

La séance est levée à 6 heures.
